



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**
Institut des études genre

Monika PIECEK soutiendra publiquement sa thèse intitulée :

" Les nouvelles frontières de l'in/validité "

Mercredi 2 mars 2022, à 15h

(Université de Genève, salle à confirmer)

Co-direction :

Prof.e Marylène LIEBER, Université de Genève

Prof. Jean-Pierre TABIN, Haute École de travail social, Lausanne

Jury :

Prof. Alexandre BARIL, Université d'Ottawa

Prof.e Claudine BURTON-JEANGROS, Université de Genève, présidente du jury

Prof.e Anne MARCELLINI, Université de Lausanne

Prof.e Myriam WINANCE, INSERM, Cermes3 (INSERM, CNRS, Université de Paris, EHESS)

Résumé

En définissant qui est in/valide, les politiques sociales institutionnalisent la normalité des un·e·s et la plus ou moins grande anormalité des autres. Les changements politiques participent à réinterpréter l'in/validité et à redessiner les frontières de la catégorie. Ce faisant, elles confortent, accentuent ou réduisent des inégalités sociales tout en légitimant des différences. C'est à ce processus, qui ne fait guère l'objet de recherches, que s'intéresse cette thèse en s'appuyant sur l'exemple des récentes réformes de l'assurance invalidité (AI) en Suisse (2004-2012).

Afin de saisir les pratiques de catégorisation au sein de l'AI, nous conjuguons la perspective intersectionnelle, les apports des *critical disability studies* et l'approche des frontières (*boundary work*) développée dans les recherches sur l'ethnicité et les migrations. À partir de sources concernant les changements législatifs, nous mettons tout d'abord en lumière l'évolution de l'architecture des catégories d'« invalidité » et de « validité », et la manière dont les technologies actuelles de réadaptation dont s'est doté le législateur complexifient les processus de catégorisation. Ensuite, en nous appuyant sur une enquête ethnographique effectuée dans des organismes prestataires de programmes de réadaptation pour l'AI, ainsi que sur les entretiens avec les professionnel·le·s de la réadaptation et les participant·e·s aux programmes de l'AI, nous analysons les processus de *doing difference* et montrons notamment qu'il existe un traitement différencié des publics en fonction de leurs statuts socio-économiques. Nous donnons aussi à voir comment les personnes assurées confrontées à l'action d'*abledment* font et défont certaines différences, et participent de cette manière aux processus de catégorisations sociales basées sur les capacités.

En résumé, la thèse met au jour les processus d'altérisation des personnes qui ne correspondent pas aux attentes normatives en termes de capacités. Elle montre que si les frontières d'in/validité sont malléables et floues, certaines différences comptent plus (ou moins) que d'autres, autant dans l'action de réadaptation que dans la conception des droits.